



# Centre Educatif Fermé Saint-VENANT

## LIVRET D'ACCUEIL



**Allée Charles de Foucauld BP 1016  
62350 SAINT-VENANT**



**Association ABCD**

210 rue de Dunkerque - BP 50098 - 62502 SAINT-OMER Cedex

Tél : 03 66 10 01 00 - Fax : 03 21 98 05 33

Site Internet : [www.abcd-asso.org](http://www.abcd-asso.org) - Courriel : [secretariat.siege@abcd.asso.fr](mailto:secretariat.siege@abcd.asso.fr)



Le CEF de Saint Venant est géré par l'Association «ABCD, Aide, Soins et Prises en charge ». Fondée en 1984 et agréée en 1986 par le ministère de la santé, l'Association ABCD est à but non lucratif.

D'abord spécialisée dans la réinsertion des personnes toxicomanes (des structures de soins pour personnes toxicomanes existent à Saint-Omer, Calais et Béthune), l'Association diversifie ensuite son projet et prend en charge des jeunes délinquants en créant en 2003 un Centre Educatif Renforcé à Isbergues, puis en 2006 le Centre Educatif Fermé, à Saint-Venant.

Ses actions d'Aide de Soins et de Prise en charge envers les mineurs qui lui sont confiés et les adultes qui se confient à elles, sont fortement liées à ses valeurs de

- ✓ Respect du droit, de préservation de la dignité de chacun,
- ✓ d'accompagnement vers l'épanouissement et la réintégration de la personne
- ✓ par l'écoute et le dialogue grâce à l'ouverture, la compréhension et la disponibilité de ses adhérents

ABCD est actuellement présidée par Monsieur Jean-François BROCH.

Par décision judiciaire, tu viens d'être placé au Centre Educatif Fermé de Saint Venant. Ce livret contient des informations concernant ton séjour dans cet établissement.

Le Centre Educatif Fermé de Saint Venant accueille des adolescents âgés de 13 à 17 ans pour une période de six mois renouvelable une fois. Cet accueil ne peut dépasser ta majorité.

Les jeunes sont placés par les magistrats dans le cadre :

- ✓ d'un contrôle judiciaire,
- ✓ d'un sursis avec mise à l'épreuve,
- ✓ d'une libération conditionnelle,
- ✓ d'un aménagement de peine,

Les C.E.F proposent un suivi éducatif soutenu, fortement articulé avec les décisions judiciaires. Le juge fixe le cadre du placement et délègue au Directeur du C.E.F la mise en place des moyens de son application.

Dès ton arrivée, tu seras pris en charge par différents intervenants avec lesquels tu construiras un projet personnalisé.

## UNE EQUIPE DIVERSIFIEE A TON ECOUTE

L'équipe du CEF de Saint Venant est constituée de plusieurs professionnels :

- ✓ Direction : 1 Directeur et 2 chefs de service éducatif,
- ✓ Personnel administratif : 1 secrétaire,
- ✓ Personnel des Services Généraux : 1 maitresse de maison, 4 veilleurs de nuit,
- ✓ Personnel éducatif : 3 éducateurs techniques, 2 éducateurs sportifs, 5 éducateurs spécialisés, 3 moniteurs éducateurs, 1 animateur socio-éducatif,
- ✓ Personnel pédagogique : enseignant détaché de l'Education Nationale,
- ✓ Personnel médical : 1 médecin psychiatre, 2 psychologues, 2 infirmiers (dont 1 infirmier détaché par l'EPSM de Saint-Venant),

L'ensemble de ces intervenants sera présent au quotidien pour t'accompagner.

## LES OBJECTIFS DU PLACEMENT

En s'appuyant sur ce placement judiciaire, ton accueil au C.E.F a pour but de favoriser un travail éducatif et de réflexion sur toi-même.

Confronté à des limites matérielles et à des règles claires, tu seras amené(e) à mieux comprendre les obligations qui permettent de vivre en société.

Avec notre soutien, à partir de tes attentes et à l'aide de ton projet d'insertion sociale et professionnelle, tu pourras envisager plus sereinement ton avenir.

Pour te rapprocher de ces objectifs, tu devras participer à des entretiens psychologiques et médicaux. Tu rencontreras pour ce faire le psychologue, le psychiatre, l'infirmier et le médecin généraliste de l'établissement. Tu participeras également à des actions citoyennes, à des ateliers techniques et ou thérapeutiques, sportifs, artistiques et culturels, ainsi qu'à la vie collective du centre.

Tu devras participer à l'unité d'enseignement mise en place au sein du CEF.

Ces objectifs ne peuvent se concevoir sans une ouverture sur l'environnement extérieur. Après deux mois, en fonction de ton comportement général, de ta participation aux différents ateliers et de la décision du juge, ta participation à des activités scolaires et ou professionnelles en dehors du centre est donc envisageable.

## LA PRISE EN CHARGE

Pour que ton séjour au CEF de Saint Venant soit constructif, il faut qu'il soit l'occasion d'un apprentissage, voire d'un réapprentissage de savoirs, et éventuellement d'une aide médico-psychologique en cas de besoin. Voici quelques exemples des activités auxquelles tu participeras :

### Activités scolaires

**Une unité d'enseignement est ouverte au sein du CEF  
Ferme pédagogique de Lillers et travaux de la terre**

**Vergers et potagers pédagogiques**

### Activités techniques

**Restaurant d'application**

### Activités artistiques et culturelles

**Dessin  
Musique  
Théâtre  
Bibliothèque ...**

### Activités sportives

**Sports collectifs et individuels**

### Participation à la vie collective

**Entretiens des locaux  
Cercle de parole  
Réunion de jeunes**

### Activités d'aide et de soutien psychologique

**Entretiens individualisés  
Atelier à visée et à effet thérapeutiques  
Groupes de parole  
Atelier relaxation, Equithérapie**

### Éducation à la santé

**Suivi individuel  
Travail en groupe  
Atelier d'éducation à la santé  
Sophrologie en groupe ou en individuel...**

### Éducation à la citoyenneté

**Formation premier secours  
Code de la route....**

## **LES DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN**

En tant que mineur et comme chaque citoyen, tu as des droits et des devoirs qui te protègent et te préparent à devenir un adulte responsable.

L'ensemble de ces droits et devoirs à l'intérieur du C.E.F. seront détaillés dans les documents remis lors de ton accueil. Il te sera fourni conjointement à ce livret d'accueil : la charte des droits et liberté, le règlement de fonctionnement dans lequel tu trouveras les noms et coordonnées des personnes qualifiées que tu peux contacter en cas de besoin. Ton représentant légal peut également les contacter.

Ces mêmes documents seront adressés à tes responsables légaux et seront repris avec eux le jour du DIPC.

## **LES LIENS AVEC TES PROCHES**

Sauf décisions judiciaires particulières, ta famille sera associée à ta prise en charge. L'autorité de tes représentants légaux sera, comme il se doit, respectée.

En fonction de ta situation et sous certaines conditions judiciaires, tu pourras maintenir des liens avec tes proches (courrier, appels téléphoniques, visites, retour en famille).

Le Directeur du Pôle Justice :

Monsieur Michel TADJINE..... 06.74.67.67.24

La Chef de Service :

Madame Karima DHAMOUNE..... 06.66.75.59.00

Le Chef de Service :

Monsieur Moussa BACHIRI ..... 06.08.74.95.83

Le Chef de Service du CER :

Monsieur Kevin VANRUMBEKE ..... 06.78.69.79.76

L'équipe éducative :

L'éducateur de service ..... 03.21.63.16.40

CEF de SAINT VENANT

Tel : 03.21.63.16.40

Fax : 03.21.66.54.47

Courriel : [cef.saint-venant@abcd.asso.fr](mailto:cef.saint-venant@abcd.asso.fr)

## *NUMEROS UTILES*



**Samu : 15**

**Police : 17**

**Pompiers : 18**

**Médecin de garde : 03 21 71 33 33**

**Centre antipoison : 0 825 812 822**

**Hôpital de BEUVRY : 03 21 64 44 44**

**Gendarmerie d'ISBERGUES : 03 21 54 72 15**

**Enfance maltraitée et en difficulté : 119 (ouvert 24h/24h)**

**Ecoute Cannabis : 0 811 91 20 20**  
7 j / 7, 8h00-20h00. Coût d'un appel local

**Ecoute alcool : 0 811 91 30 30**  
7j/7, 14h00-2h00. Coût d'un appel local

**Fil santé jeune : 32 24**  
Tous les jours de 8h00 à 00h00, anonyme et gratuit

**Mairie de Saint-Venant : 03 21 63 86 20**

**Siège de l'Association ABCD : 03 66 10 01 00**



## *En cas d'incendie*

Il faut que tu gardes ton **calme** et que tu **préviennes** immédiatement le personnel de service.

Des exercices d'évacuation seront régulièrement mis en place lors de ton séjour.

Quel que soit le motif d'évacuation, **ne reviens jamais sur tes pas !**

Des plans d'évacuation sont affichés à chaque étage et dans chaque Domile.

Conformément au décret n° 92-478 du 29 mai 1992 et la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991, nous te rappelons qu'il est **strictement interdit de fumer dans l'enceinte du CEF.**

Quelle que soit la nature du feu, alerte le plus rapidement possible les secours :

- ✓ Il faut composer le **18** ou le **112** à partir d'un portable (sapeurs-pompiers)
- ✓ Il faut indiquer aux sapeurs-pompiers :
  - l'adresse exacte : la commune, l'allée...,
  - la nature et l'importance du sinistre (feu de friteuse, feu de poubelle...),
  - la présence éventuelle de personnes.
- ✓ Attend le signal de ton interlocuteur avant de raccrocher.



## LA VIE QUOTIDIENNE

« L'insertion commence par le partage des mêmes repères d'espace et de temps et des règles qui l'organisent ». J. ROUZEL (Le quotidien en éducation spécialisée) - Dunod - 2004

<b><u>ACCES AUX DOMILES</u></b> :	Lever et toilette	7h30 à 8h45
	Pause détente	13h15 à 14h00 (pour les niveaux 5)
	Pause détente	16h 30 à 17h00 (pour les niveaux 5)
	Pause détente	18h30 à 19h00 (pour les niveaux 5)
	Coucher	21h30

En dehors de ces horaires, les Domiles sont fermés. Cependant, leur accès est possible pour jeunes qui ont atteint le niveau 5 aux heures précisées ci-dessus.

Nota : les téléviseurs sont interdits dans les Domiles, les radioréveils et les lecteurs CD y sont autorisés selon le niveau atteint.

### **ESPACES COLLECTIFS** (réfectoire, salles d'activité et T.V, domicile sportif)

Ils sont accessibles en présence des éducateurs et en dehors des heures d'activités obligatoires.

### **ATELIERS RELAXATION et ATELIER EQUESTRE** :

Un atelier relaxation encadré par des psychologues et infirmiers est proposé le lundi soir pour l'ensemble des jeunes ; l'atelier équestre a lieu le vendredi matin.

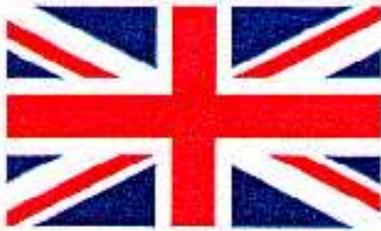
### **REUNION DES JEUNES** :

Une réunion pour les jeunes aura lieu le lundi après-midi entre 13h30 et 14h

### **AIDE A LAPRISE DES MEDICAMENTS** :

L'aide à la prise des médicaments a lieu selon la prescription médicale.

*LES DOMILES*



Angleterre



Grèce



Autriche



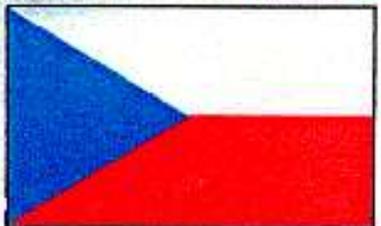
Finlande



France



Suède



Republique tchèque



Irlande



Allemagne



Pays Bas



Belgique



Italie



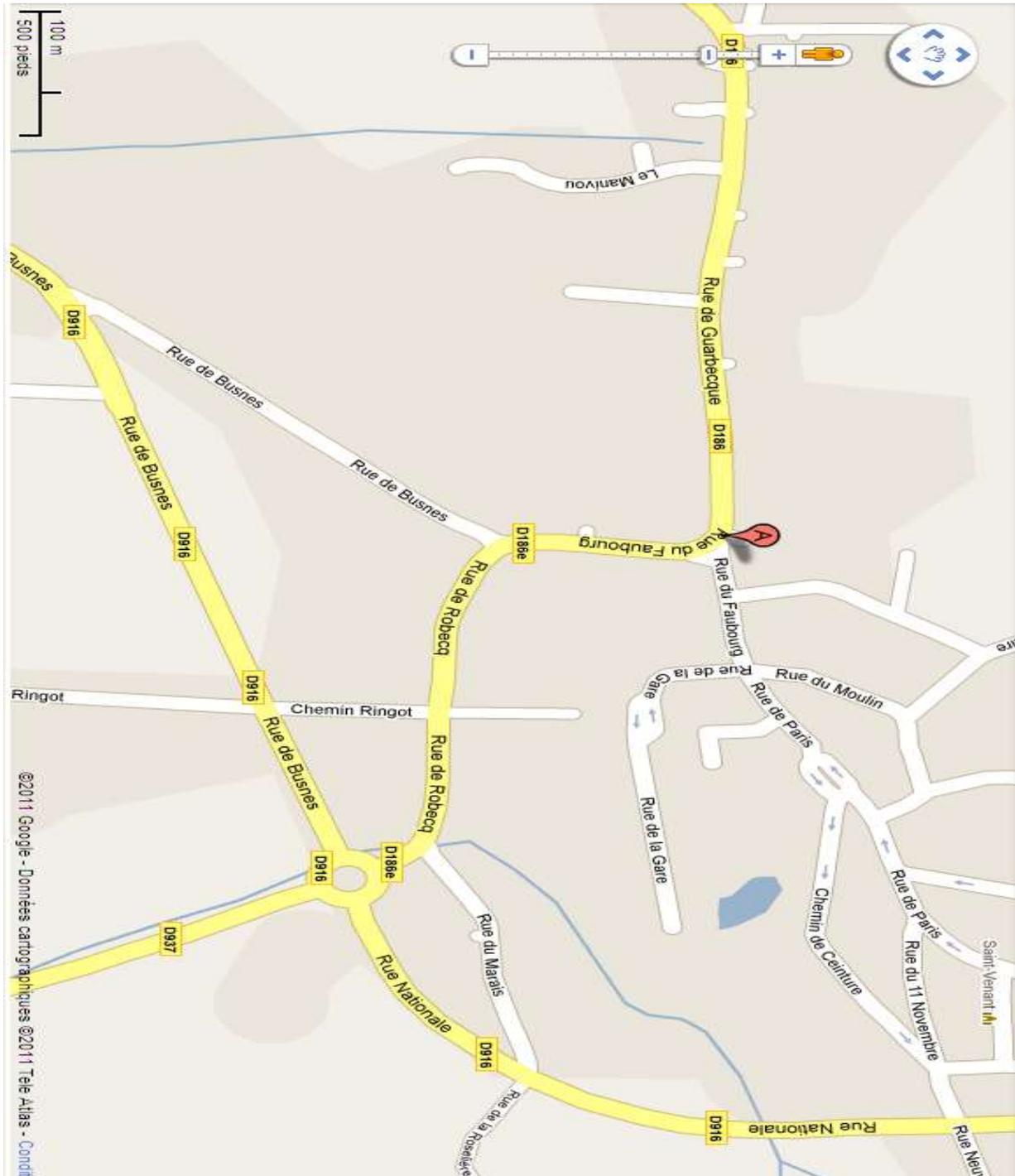
Espagne



Portugal



## COMMENT SE RENDRE AU C.E.F. DE SAINT-VENANT ?



### Par autoroute

- de Lille A25, sortie 9 (Merville)
- de Paris A1 puis A26, sortie 6 (Lillers)